Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 23 Juillet 1890 No. 40.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

DANS L'ALCOVE SOMBRE

Dans l'alcove sombre,
Près d'un humble autel,
L'enfant dort à l'ombre
Du lit maternel.
Tandis qu'il repose,
Sa paupière rose,
Pour la terre close,
S'ouvre pour le ciel.

Il fait bien des rêves,
Il voit par moments
Le sable des grèves
Plein de diamants;
Des soleils de flammes,
Et de belles dames
Qui portent des âmes
Dans leurs bras charmants.

Songe qui l'enchante!
Il voit des ruisseaux;
Une voix qui chante
Sort du fond des eaux
Ses sœurs sont plus belles.
Son père est près d'elles.
Sa mère a des ailes
Comme les oiseaux.

Il voit mille choses
Plus belles encor;
Des lys et des roses
Plein le corridor;
Des lacs de délice,
Où le poisson glisse,
Où l'onde se plisse
A des roseaux d'or.

Enfant, rêve encore!
Dors, ô mes amours!
Ta jeune âme ignore
Où s'en vont tes jours.
Comme une algue morte,
Tu vas, que t'importe?
Le courant t'emporte.
Mais tu dors toujours!

Sans soin, sans étude,
Tu dors en chemin;
Et l'inquiétude,
A la froide main,
De son ongle aride
Sur ton front candide,
Qui n'a point de ride,
N'écrit pas: Demain!

Il dort, innocence!
Les anges sereins
Qui savent d'avance
Le sort des humains.
Le voyant sans armes,
Sans peur, sans alarmes,
Baisent avec larmes
Ses petites mains.

Leurs lèvres effleurent
Ses lèvres de miel.
L'enfant voit qu'ils pleurent
Et dit: Gabriel!
Mais l'ange le touche,
Et, berçant sa couche,
Un doigt sur sa bouche,
Lève l'autre au ciel.

Cependant sa mère,
Prompte, à le bercer,
Croit qu'une chimère
Le vient oppresser.
Fière, elle l'admire
L'entend qui soupire,
Et le fait sourire
Avec un baiser.

10 novembre 1831.

VICTOR HUGO.

PENSÉES

—L'épreuve à pour but de faire connaître avec certitude la valeur d'un être.

—Se confier c'est se donner; nul ne se donne que les magnanimes où au moins les généreux.

—La perfection suppose dans une créature l'acquisition du mérite personnel par l'emploi libre de l'activité.

—Dieu seul est demeuré en possession de donner au genre humain des solemnités graves qui le rassemblent, le remuent, l'améliorent et le reposent.

—Il n'y a dans le monde que deux queetions d'un intérêt général et immortel, et qui puissent remuer nos consciences au XIX ième siècle, la religion et la liberté.

—L'éloquence n'a qu'un rival et encore ce rival ne l'est-il que parce qu'il est éloquent: c'est l'amour. L'amour, comme l'éloquence, fond les cœurs, et leur pouvoir, si dissemblable en apparence, a la même cause et le même effet.

—Ecrivons non pour la gloire, non pour l'immortalité, mais pour Jésus-Christ. Crucifions-nous à notre plume. Quand personne ne nous lirait plus dans cent ans, qu'importe? La goutte d'eau qui aborde à la mer n'en a pas moins contribué à faire le fleuve et le fleuve ne meurt pas.

CONVERSION MERVEILLEUSE DE 100,000 AMES

Le *Courrier de Bruxelles* rapporte un fait extraordinaire qui se produit depuis quelques temps à Damas, la plus fanatique des villes musulmanes, et dans plusieurs autres endroits de la Syrie. Il s'agit d'un mouvement vers la religion catholique d'un grand nombre de mahométans qui affirme avec une persistance qui ne se dément pas, que des visions extraordinaires les poussent à embrasser la vraie foi. Quoiqu'il en soit de la véracité de leurs affirmations, il est certain que beaucoup d'entre eux ont été persécutés pour ce seul motif.

L'Eglise a usé d'une sage prudence en ne précipitant rien; jusqu'ici ces intéressants néophytes n'ont pas été admis au baptême, de peur d'exposer toute la chrétienté du pays à quelque nouvel acte de fureur de la part des Turcs; mais ils continuent à accomplir en secret les pratiques chrétiennes de piété qu'ils connaissent. Des personnes dignes de foi, haut placées et très capables de juger de la situation, ont assuré que, du jour où la liberté religieuse serait octroyée aux sujets musulmans du Sultan, ce groupe tout entier passerait d'emblée au catholicisme; il se compose d'environ cent mille âmes.

On sait que, selon la législation du Coran, tout musulman qui se fait chrétien est puni de mort.

En présence d'un fait si remarquable, comment ne pas connaître les grands desseins de la Providence sur l'Orient? Ce mouvement extraordinaire commença à Damas; n'y a-t-il pas là une frappante analogie avec la conversion de Saint-Paul, qui, en ce même lieu, de persécuteur de l'Eglise devint un vase d'élection, et celà non pas par l'effet du ministère des apôtres, mais par le moyen d'une manifestation surnaturelle et divine.

LE MARIAGE DE BERNARD

Bernard Maligan sortit de chez lui vers huit heures du soir: comme il flânait, tout en fumant son cigare, il se sentit frapper sur l'épaule.

—Eh! mais, je ne me trompe pas! C'est Maligan! Comment, tu ne me reconnais pas? Prosper Simonnet!

—Ah ça! qu'es-tu devenu depuis notre dernière rencontre? Bernard, après avoir vigoureusement serré les deux mains de son ami.

—Je végète! Aussi, j'en ai assez de l'existence! Je ne crois plus à rien et suis convaincu que le bonheur n'existe pas.

—Tu te trompes, mon bon Prosper!

—Serais-tu heureux, par hasard?

—Absolument heureux!

—Ah bah! conte-moi donc cela!

—Mon cher, commença Bernard, je suis heureux parce que j'aime. J'ajoute tout de suite que ce n'est pas une amourette, car je vais me marier!

—C'est sérieux ce que tu me dis là?

—Tout ce qu'il y a de plus sérieux.

Dans deux mois, ton ami Bernard sera l'époux de la plus charmante et de la plus douce des jeunes filles qui soient au monde! Cela te fait rire?

—Va toujours!

—Cécile, elle s'appelle Cécile, a vingt ans. Elle est adorablement jolie, pas trop coquette...

—Joue du piano, chante des romances sentimentales, fait des confitures et parle anglais?

—Comment sais-tu? Toutes les demoiselles à marier en sont là! Passons à la famille, veux-tu?

—Le père est un ancien magistrat......

—Figure sévère, encore quelques cheveux blancs sur les tempes, des favoris comme ça, clairsemés. Il porte des lunettes et un bonnet grec, est abonné au *Temps* et s'endort en le lisant, après son dîner!

—Ah ça! tu es donc sorcier?

—Oh, tous les magistrats en retraite se ressemblent Quant à la maman, elle fera une belle-mère...supportable, n'est-ce pas? C'est là toute la famille?

—Non, Cécile a une sœur, qui a nom Alice, dix-huit ans, bonne petite fille, mais insignifiante.

—Je connais ça! On la laisse dans un coin jusqu'à ce que l'aînée soit mariée. Ah! mon pauvre ami, je te fais mes compliments de condoléances.

—De condoléance? Je proteste, s'écria Bernard!

—Si c'est là que tu places ton bonheur, je ne t'envie pas!

—Mais elle m'aime, Prosper!

—Tu es superbe, quand tu parles ainsi! répondit Prosper en riant. Veux-tu tenter une épreuve? Tu vas ce soir, n'est-ce pas, chez ta fiancée? Eh bien, arrive bouleversé, pâle, défait et raconte devant toute la famille que ton notaire est parti en villégiature à Bruxelles et que tu es ruiné à plate couture! Tu verras l'effet produit et tu m'en diras des nouvelles!

***

La famille était réunie dans le salon.

Le père dormait dans un fauteuil, le *Temps* sur les genoux; la mère faisait de la tapisserie, la jeune Alice, du crochet; quant à Cécile, elle était charmante.

—Qu'avez-vous donc, Bernard? Vous semblez contrarié? dit la mère de Cécile avec intérêt.

Bernard prit son courage à deux mains et répondit:

—J'ai une mauvaise nouvelle à vous apprendre.

Toute la famille se rapprocha vivement de lui.

—Ah! j'ai bien besoin de votre affection, allez, pour ne pas me désespérer! continua Bernard. Je vous ai déjà dit, n'est-ce pas, que toute ma fortune était déposée chez un notaire?...... Eh bien! mon notaire s'est sauvé en Belgique, laissant un déficit de quinze cent mille francs! Je suis ruiné!

—Ruiné?......

La foudre, tombant au beau milieu du salon, n'eût pas produit plus d'effet que cet aveu.

L'ancien magistrat regardait sa femme d'un air navré; sa femme regardait Cécile, et Cécile avait les yeux noyés dans le vide.

—Cécile, dit l'ancien magistrat, n'oublie pas que tu as une lettre à écrire! Alice, accompagne ta sœur.

Oui, père...

—Cécile! s'écria Bernard, sur le point de tout avouer.

—Au revoir, monsieur! répondit la jeune fille en le saluant froidement. Puis elle disparut avec sa sœur Alice, qui furtivement essuyait une larme.

L'ancien magistrat paraissait horriblement gêné; il consultait sa femme du regard. Celle-ci semblait dire: "Un gendre de dix-huit cents francs?........ Jamais!"

Le pauvre garçon s'enfuit. La colère commençait à le gagner. Encore un peu et il aurait dit tout ce qu'il avait sur le cœur! Il prit une voiture qui passait devant la maison et se fit conduire au café Richer.

—Ah! mon ami, quel désastre? s'écria-t-il, en entrainant Prosper sur le boulevard, on m'a presque mis à la porte!

—Et Cécile?

—Cécile? Elle m'a quitté sans même me tendre la main! Pas un mot, pas un geste, pas un regard! Rien!

—Que je te plains, mon pauvre ami!

—Monsieur Maligan! cria la concierge, en voyant passer son locataire, une lettre pour vous qu'on vient d'apporter à l'instant!

Tu permets? dit Bernard à son ami, en brisant le cachet. Puis, se mettant sous un bec de gaz, il lut ce qui suit:

Mon pauvre Bernard, nous quittons Paris demain, pour quelque temps. Je ne veux pas partir, moi, sans vous dire combien votre malheur me fait de la peine. Travaillez et espérez, car il y a autre chose que l'argent dans la vie! Je vous envoie une fleur séchée qui vous portera bonheur, bien que venant d'une petite fille à qui vous n'avez jamais fait attention.

ALICE.

—Eh! bien, qu'est-ce que tu as? dit Prosper, en regardant son ami. Tu pleures?

Oui! C'est bête, mais c'est plus fort que moi! Tiens, lis! Ah le brave cœur!

—En effet, dit Prosper après avoir lu la lettre et remis la fleur dans l'enveloppe, voilà qui rachète tout le mal que la famille t'a fait! Elle t'aime, cette jeune fille! Ah! c'est dommage qu'elle soit laide!

—Comment, l'aide? protesta Bernard. Qui t'a dit ça?

—Toi-même!

—Pardon! J'ai dit insignifiante! Et je regrette, car, en y réfléchissant bien, elle a de jolis yeux noirs, un regard expressif, une figure intelligente, une abondante chevelure d'un blond vénitien. M'accompagnes-tu?

—Je t'y laisse aller seul! Deux fiancées en une soirée! Et rien ne me dit que tu t'arrêteras là!

Au revoir!

Au revoir!

Cinq minutes après, Bernard entrait comme une bombe dans le salon qu'il avait quitté, si triste, une heure auparavant et, s'adressant à l'ancien magistrat, qui s'y trouvait seul :

—Mon notaire n'est pas en Belgique. Je ne suis donc pas ruiné et j'ai l'honneur......

—Mais assayez-vous donc, mon cher enfant ! Je vais appeler Cécile......

—Non ! pas Cécile ! Nous nous étions trompés, tous les deux ; nous ne nous aimons pas ! J'ai l'honneur de vous demander la main de Mlle Alice, que j'adore ! Et, si vous me la refusez je me brûle la cervelle !

Hein !...... C'est Alice, maintenant ? repliqua l'ancien magistrat, complètement ahuri. Mais je n'y vois aucun inconvénient, puisque vous n'êtes pas ruiné !

A. HENNEQUIN.

Le Manitoba.

Mercredi, 23 Juillet 1890.

L'ECOLE

—

VI.

L'EXPERIENCE DES ETATS-UNIS

A l'époque de sa trop fameuse et sanglante révolution, la France en délire fit son premier essai des écoles sans Dieu.

Cet essai fit banqueroute, comme la révolution elle-même. “ Depuis dix ans, l'instruction est nulle,” disait Portalis, au corps législatif, en l'an X.

Hélas ! malgré des retours intermittents à de meilleures traditions, cette malheureuse France n'est pas encore guérie de ce mal. Elle poursuit actuellement cette même expérience, par le despotisme, au milieu d'agitations stériles, et avec des résultats néfastes.

Mais l'application la plus saillante de ce régime scolaire, celle qui fascine davantage et nous est généralement présentée comme un argument irrésistible, a été faite aux Etats-Unis.

Tout, dans la république voisine, se fait au son de la grosse caisse, les choses les plus graves comme les plus indifférentes. L'orgueil national y trouvant son compte, l'institution des écoles publiques a donc, elle aussi, été tambourinée. La foule, inconsciente, engluée, a battu des mains. Et la clameur a fait taire les timides, détourné l'attention du peuple américain de ses propres traditions, et détruit pendant un certain temps jusqu'au sens de l'investigation. Grâce à Dieu, ce dernier a repris naguère ses droits. On nous cite cependant encore à tout propos cet exemple ; on cherche à nous imposer la bruyante institution, comme si elle avait pour elle la sanction du temps et l'entier assentiment de la nation américaine ; comme si indiscutables en étaient les résultats ou les principes sur lesquels elle repose.

Or, il n'en est rien. Elle n'a ni cette sanction, ni cet assentiment ; les principes en sont faux, et les résultats déplorables ; ces derniers sont en réalité la censure la plus décidée que l'on puisse concevoir de tout le système.

Ce n'est qu'en 1842 que, par une évolution appliquée à des institutions déjà existantes dans la Nouvelle-Angleterre, le système des écoles publiques a pris sa forme actuelle, d'abord dans la cité de New-York, et bientôt ensuite, dans le reste de l'Union. Son développement a été rapide comme le flot de l'immigration se répandant sur toute la surface des nouveaux Etats. Le mouvement colonisateur, plus préoccupé du présent que de l'avenir, de sa situation matérielle que morale, y a trouvé dans le commencement des compensations à l'isolement. Si rapide qu'ait été cette extension, elle n'a pu cependant accélérer la marche du temps. Cinquante ans ne se sont pas encore écoulés depuis 1842. C'est à peine, par conséquent, si ce système a pu former une génération. Et qu'entend-on déjà ? De l'Atlantique au Pacifique, c'est un cri d'alarme, c'est une déception presque générale, excepté pour ces esprits, du reste trop nombreux, qui ne pensent jamais que par les foules ou les coteries.

Nous ne tarderons point à citer nos autorités ; nous commencerons toutefois par établir qu'en adoptant ce système, les Etats-Unis brisaient la chaîne de leurs traditions historiques.

Remontons à 250 ans dans le passé, un siècle et demi avant la proclamation de l'indépendance !

Un statut de Boston, de 1635, s'exprime ainsi :

“ Attendu que l'éducation des enfants est un des premiers intérêts de l'Etat avec l'*assistance du Seigneur ....*”

Revenons d'un trait à la fin siècle dernier. Voici Washington ; il vient de donner l'émancipation à son pays. Déjà l'on sent chez la nation nouvelle ce qui sera ses grandes lignes : son activité, son impatience du frein, son ambition de donner au monde l'exemple d'une société reconstituée en dehors de l'expérience des peuples de la vieille Europe. C'est d'ailleurs une table rase. C'est l'occasion ou jamais de faire l'application des nouvelles théories sociales imaginées par la philosophie du dix-huitième siècle.

En dépit des souffles divers qui le lui inspirent, tel ne sera pas le langage de Washington.

“ Quelque concession que l'on puisse faire à l'influence de l'éducation supérieure, dit-il, la raison et l'expérience nous défendent de nous attendre à ce que la morale naturelle puisse prévaloir sans les principes religieux.”

Cette pensée a dominé l'organisation des écoles aux Etats-Unis à leur origine, et pendant la première moitié de notre siècle. Elle prévalait vers 1830 ; de Tocqueville, qui voyageait en Amérique à cette épopue, le constate. Dix ans plus tard, elle prévalait encore. La preuve en est dans les paroles du Rév. M. Baird, qui écrivait vers 1840 :

“ Les écoles primaires recevaient presque toutes une instruction biblique.”

Les constitutions du New-Hampshire et du Massachusetts voulaient qu'on assurât la moralité et la piété par l'*enseignement religieux*.

Le préambule d'un acte de New-York, incorporant la société des écoles publiques, en 1807, disait expressément que le but de la société était de donner l'instruction *aux enfants pauvres* qui ne la recevaient pas *des sociétés religieuses*, marquant par là qu'à cette époque c'était le devoir des diverses confessions religieuses de dispenser à ses membres les bienfaits de l'instruction.

En 1830, Josiah Quincy, alors président de l'Université de Cambridge, dans le Massachusetts, appelait ainsi en témoignage tout le passé de la Nouvelle-Angleterre :

“ Le langage que *chaque âge passé* de la Nouvelle-Angleterre adresse à tous les âges futurs est celui-ci : Le bonheur humain n'a point de parfaite sécurité sans la *liberté domestique* ; cette liberté n'en a point *sans la vertu* ; et la vertu n'en a pas non plus sans la science ; et ni *liberté domestique*, ni *vertu*, ni *science* n'ont quelque vigueur et quelque immortelle espérance si ce n'est dans les *principes de la foi chrétienne* et dans la *religion chrétienne*.”

Nous n'avons pas à disséquer pour le moment toute cette page, où nous aurions des distinctions à poser ; elle atteste l'aspect religieux donné à l'instruction à cette époque aussi bien que dans le passé ; elle établit une tradition constante ; cela suffit à notre thèse.

L'acte de New-York, en 1842, fut une calamité publique, dit un éminent publiciste américain, M. Richard Grant White ; ce fut une calamité non-seulement pour la cité de New-York mais pour tout l'Etat, et pour tout le pays.

Il aurait pu ajouter qu'elle procédait d'une autre calamité dont était atteinte dès lors sa patrie, et dont l'origine se retrouve par delà l'océan.

Jefferson était imbu de la philosophie athée du dix-huitième siècle. Selon lui, “ *le sens moral vient à l'homme comme ses jambes et ses bras*.” Il inocula son scepticisme à sa nation, et quand Girard, réfugié français, entreprit en 1828, de fonder à New-York, une institution d'où tout enseignement religieux serait banni ; quand Frances Wright, Owen, Robert, Jennings, et Evans, tous d'origine étrangère, formèrent leur *Workingmen's Party*, apparemment dans un but philanthropique, mais en réalité pour s'emparer du pouvoir politique et travailler à l'établissement d'un système d'écoles publiques qu'une autre société formée, dans l'ombre, voulait créer en dehors de l'action religieuse, ils trouvèrent des esprits incapables de réagir contre ces entreprises de la révolution cosmopolite.

L'éminent philosophe américain, Brownson, nous initie à tout mouvement.

“ On devait d'abord réveiller chez les américains le sentiment de leurs droits et de leur dignité ; les délivrer de leurs superstitions et de la crainte d'un pouvoir invisible ; les émanciper de la servitude du clergé, les tirer de la contemplation des étoiles ou d'un paradis imaginaire après la mort, et fixer leur attention sur cette grande et glorieuse œuvre : la poursuite du bien-être terrestre de l'homme ! ”

“ Il fallait, en second lieu, au moyen d'une action politique, établir à la première occasion favorable un système d'écoles d'Etat dans lesquelles tous les enfants, âgés de deux ans et au-delà, seraient nourris, habillés, entretenus et instruits aux dépens du trésor public.”

“...... Le grand moyen sur lequel comptaient Francess et ses amis pour obtenir un succès définitif, c'était le système des écoles publiques......”

“ On supposait que les parents étaient généralement incapables d'élever leurs enfants comme ils le devraient, de leur donner le caractère, le tempérament, les instincts qu'il fallait. C'est pourquoi on voulait que l'Etat prit complètement la charge des enfants, leur fournit un établissement convenable, des professeurs et des instituteurs jusqu'à ce qu'ils eussent atteint leur majorité. On libèrerait ainsi les parents de leurs obligations, et on obtiendrait par là les principaux avantages de la communauté des biens.”

“ Le but à atteindre était d'abord de diminuer les charges du mariage et d'enlever les principales raisons qui le rendent indissoluble ; et ensuite, d'assurer l'avenir, en donnant aux enfants une éducation rationnelle, afin d'en faire des hommes ou des femmes raisonnables, c'est-à-dire, des hommes libres de toute superstition, de toute croyance en Dieu, et à l'immortalité, de toute aspiration vers un monde invisible, des hommes qui sussent envisager cette vie comme leur seule vie, cette terre comme leur unique demeure, la poursuite de leurs intérêts terrestres et de leurs plaisirs comme leur unique foi.”

“ Les trois grands ennemis du bonheur de l'homme ici-bas étaient donc la religion, le mariage ou la famille, et la propriété privée : une fois débarrassée de ces trois institutions, on pouvait espérer de réaliser le paradis terrestre. A la religion, il fallait substituer la science, mais seulement la science de ce monde perceptible qui tombe sous les cinq sens ; à la propriété privée ; la communauté des biens ; au mariage, la communauté des femmes, ou plutôt, il ne devait plus y avoir dans le nouveau monde ni époux ni épouses. Il n'y aurait que des hommes et des femmes libres de vivre ensemble, suivant leurs mutuelles inclinations, autant de temps seulement qu'ils le trouveraient convenable.”

“ .... Notre œuvre reposait donc tout entière sur un système d'éducation dans les écoles publiques organisées d'après nos plans.”

“ Ce qui pressait le plus, c'était de voir adopter notre système d'écoles. Pour arriver à ce but, on proposa d'organiser secrètement toute l'Union d'après un plan qui était à peu près celui des carbonari d'Europe......”

“ Les membres de cette société secrète devaient d'abord, chacun dans sa localité, profiter de tous les moyens qui étaient en leur pouvoir pour préparer l'opinion publique en faveur de l'éducation par l'Etat, aux dépens du trésor public.”

“ Notre seconde œuvre, liée de très près à celle-ci, fut la formation de ce qui est connu sous le nom de “ *Workingmen's Party*...”

“ Notre projet, en formant ce parti, était de nous emparer du pouvoir politique de l'Etat aussi bien que d'en user pour établir notre système d'écoles. Nous espérions, en unissant notre cause au sentiment ultra-démocratique du pays (sentiment qui avait depuis Jefferson et Tom Payne un caractère anti chrétien assez accentué), en nous présentant comme les champions intrépides et intransigeants de l'égalité, en affectant un grand amour pour le peuple et une profonde sympathie pour le travailleur, que nous représentions comme trompé et opprimé par son patron ; en dénonçant tous les propriétaires comme des aristocrates, et en laissant autant que possible à l'arrière plan les points les plus impopulaires de notre programme, enrôler la plus grande partie des Américains sous la bannière du “ *Workingmen's Party*.” Nul doute que, si nous pouvions élever un jour ce parti au pouvoir, nous ne puissions nous en servir pour obtenir l'adoption de notre système d'éducation.”

La citation est longue. Elle était nécessaire. L'auteur a fait partie de ces associations ; il en a été l'un des agents. Il a fini par s'en lasser, mais il a connu leurs plans et leurs motifs. Il nous les révèle avec toute la compétence et l'autorité du témoin oculaire. Les moyens, c'étaient la dissimulation, le préjugé, l'appel aux passions. Le but, c'était d'émanciper l'homme, de le soustraire à l'esclavage de la croyance en Dieu, de le précipiter dans le communisme et dans l'immoralité.

Trois institutions fondamentales à tout bonheur et à toute société devaient disparaître : la religion, le mariage ou la famille, et la propriété. Pour cela il fallait à ces novateurs une régénération de la société existante, il leur fallait la jeunesse, il leur fallait des écoles selon leur corruption.

Voilà dans quelle fange ont germé les racines de l'arbre malsain des écoles publiques aux Etats-Unis.

Nous en verrons les fruits dans un prochain article. Signalons cependant en terminant, d'un crayon rapide, quelques traits saillants de la condition sociale issue de cet enseignement.

On voulait la destruction de la famille ! La stérilité systématique des mariages n'est-elle point un grand pas dans cette voie ?

On voulait enlever l'enfant aux parents ! Le respect des parents s'est affaibli chez l'enfant ; il appelle aussi bien son père que son cheval : *Sir !*

On voulait la communauté des femmes ? Le divorce si facilement obtenu par toute l'Union est-il autre chose ?

On voulait enlever aux âmes toute aspiration vers la vie future. La fureur des jouissances matérielles n'est en aucun lieu plus saillante qu'aux Etats-Unis.

La propriété privée devait disparaître. La corruption des corps publics est notoire ; et la malhonnêteté dans les affaires est devenue si commune, dit M. Richard Grant White, qu'on ne peut y penser sans rougir.

La religion elle-même devait sombrer. Ce serait être optimiste que de prendre pour un véritable esprit religieux le vague déisme qui s'affirme une fois l'an dans les proclamations du président fixant un jour d'action de grâce !

T. A. BERNIER.

P.S.—A côté de mon dernier article se trouvait une correspondance bravement signée *d'Un Membre du Congrès*, et bien étonnante.

Les temps où nous sommes ne se prêtent guère aux discussions entre nous. Il semble à beaucoup qu'il y ait quelque chose de mieux à faire que de déprécier les hommes et les choses, de décourager les initiatives, et de jeter le discrédit sur le travail d'autrui. S'il est bon d'agir, il n'est pas mal de penser aussi, et d'éclairer nos pas par quelque lumière. Les situations critiques ne sont pas toujours sauvées par tout cela, mais on ne peut dire que de tels efforts soient inopportuns. Il en est bien autrement des germes de division que certains esprits se préoccupent sans cesse de semer et d'entretenir dans nos rangs. Ce système, qui a tant contribué à nous affaiblir, ne nous relèvera assurément pas.

A. B.

ORDINATION

—

Une ordination au sacerdoce n'est pas un fait extraordinaire dans les annales de l'Eglise, en ce sens que ce fait se répète souvent puisqu'il doit contribuer à perpétuer la race choisie des ministres de l'autel. Mais la cérémonie de dimanche dernier avait un nouveau lustre, un cachet de grandeur et de solennité qu'on ne rencontre pas à toutes les occasions de ce genre. Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, MM. les abbés Alph. C. LaRivière et Elie Rocan se présentaient devant le Pontife sacré et recevaient en ce jour l'onction sacerdotale. Tous deux étaient enfants adoptifs de cette paroisse, tous deux étaient les deux seuls lévites qui eussent fait leurs études complètes au Collège de Saint-Boniface et qui devaient être admis à la dignité sacerdotale. De plus, cette ordination était présidée par Sa Grandeur Mgr Taché à l'autel même où ce vénérable archevêque avait été reçu prêtre des mains de feu Mgr Provencher. Tant de coïncidences et de souvenirs ne devaient pas rester dans l'ombre. Par un heureux hasard, Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, se trouvait présent à l'ordination, et Mgr Faraud retenu à son domicile par la souffrance assurait qu'il s'unissait à tous et d'esprit et de cœur. Du versant des Montagnes Rocheuses, le Rév. Père Lacombe, O.M.I., avait transmis à l'hon. M. LaRivière, M.P., par le fil télégraphique, l'expression de sa sympathie à l'occasion de la promotion de son fils aîné.

Monseigneur l'archevêque était assisté pendant l'ordination du Rév. P. Joachim Allard, O.M.I., vicaire-général, agissant comme archidiacre, et du Rév. P. Maisonneuve. M. le curé Messier remplissait les fonctions de maître des cérémonies. Au chœur, on remarquait les Rév Pères Robert et Fuchs, de la Compagnie de Jésus, et MM. les abbés Beaudry, Dumesnil, Perquis, Dubois, Lavigne et Gauthier.

Le sermon de circonstance fut donné par le Rév. M. Dumesnil, professeur de théologie au séminaire de Saint-Hyacinthe. Le savant prédicateur parla admirablement de la grandeur du sacerdoce et de l'étendue de ses sublimes fonctions. Il conseilla à la population catholique de Manitoba de s'attacher fortement à sa religion et à son clergé, car le sacerdoce a toujours été le plus sûr conseiller et la meilleure sauvegarde de notre nationalité. Les circonstances critiques que nous traversons ne doivent pas nous décourager, mais plutôt nous rallier à la direction de nos pasteurs, puisqu'ils conservent toujours les traditions du passé.

Après la cérémonie, sous l'inspiration généreuse de Mme juge Dubuc, plusieurs amis des deux nouveaux prêtres se rendaient au palais archiépiscopal pour leur offrir de magnifiques cadeaux et solliciter leur bénédiction. M. Henri Royal, étudiant en droit et ancien condisciple des deux lévites, fit la présentation en l'accompagnant de termes bien sentis et évidemment sous l'impression d'une vive émotion. M. l'abbé LaRivière répondit en quelques mots, remerciant bien cordialement ses amis, et reconnaissant surtout dans ces cadeaux la preuve sensible des nobles sentiments de la population de Saint Boniface, ainsi que la vénération profonde qu'elle avait pour le sacerdoce. M. LaRivière avait aussi reçu de sa famille un porte dieu de grande valeur et plusieurs autres objets devant servir au culte.

Lundi matin, les deux nouveaux prêtres ont célébré successivement leur première messe, dans la cathédrale. M. l'abbé Rocan avait la consolation de faire faire la première communion au plus jeune de ses frères. L'assistance était très nombreuse et le chant a été bien goûté.

Nous souhaitons maintenant aux deux messieurs qui ont été l'objet de cette véritable fête de famille longue vie et succès dans leur ministère. Puissent-ils avoir de nombreux imitateurs !

Nous félicitons aussi vivement Monseigneur l'archevêque de la consolation nouvelle qu'il éprouve au milieu des fatigues et des préoccupations incessantes que lui suscite la défense de la vérité contre l'oppression de l'erreur, et nous répétons de nouveau : *ad multos annos !*

FETE DE SAINTE-ANNE

—

Le pèlerinage annuel à Sainte-Anne des Chênes, à l'occasion de la fête de Sainte-Anne, se fera samedi. Comme les années précédentes, tout annonce qu'il y aura foule. Nombre de personnes de Saint Boniface et de Winnipeg feront le voyage.

Tout est prêt pour la réception des pèlerins qui pourront prendre leurs repas au couvent à raison de 25 cts.

LA MOISSON

—

Pendant que dans presque tous les pays du monde la moisson laisse beaucoup à désirer, il nous fait plaisir de dire que Manitoba, et, de fait, tout l'ouest canadien fait exception.

Jamais nos champs ont présenté un plus bel aspect. La végétation a été si rapide que nos cultivateurs seront bientôt appelés à faire la récolte avec un rendement énorme. C'est par milliers de minots que chacun compte moissonner, et si l'on en juge par la disette dont les autres pays sont menacés, les prix seront bons.

ECOLE INDUSTRIELLE

—

On doit commencer bientôt la construction d'une école industrielle pour les enfants sauvages sur les bords de la rivière La Seine, à Saint-Boniface. Une fois terminée ce sera un des plus grands établissements du genre dans le pays.

NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

—

Trois nouveaux bureaux de poste seront ouverts au premier d'août dans le district électoral de Provencher, ce sont ceux de Saint-Malo, M. Pascal Genty de LaBorderie, maître de poste, l'Ile des Chênes, M. Louis Saint-Pierre, maître de poste, et la Grande-Pointe, M. Félix Trudeau, maître de poste. Il reste encore deux demandes à satisfaire dans la municipalité de Saint-Norbert.

Un nouveau service se fera entre Winnipeg et Saint-Malo, passant deux fois la semaine par la Grande-Pointe, l'Ile des Chênes, Niverville, Otterburne et Jolys.

LA QUESTION DES ECOLES DE MANITOBA.

Mémoire présenté aux autorités fédérales.

(*Suite.*)

“ Le fait est que, sans le zèle désintéressé de quelques personnes qui se consacrent à cette tâche ardue et mérite vive sans salaire ni rémunération terrestre, il serait absolument impossible de maintenir les écoles. Jusqu'ici, à peine un enfant sur dix a payé ses années d'école, quoique la contribution ne dépasse point dix chelins par an.”

Nous soutenons donc, comme question de fait, que dans Assiniboia, avant l'union :

1o. Il y avait des écoles.

2o. Ces écoles (non compris les écoles du dimanche) étaient soit élémentaires ou collégiales, les premières étant de beaucoup les plus nombreuses.

3o. Toutes ces écoles étaient confessionnelles, étant anglicanes, presbytériennes, ou catholiques romaines.

4o. Elles étaient confessionnelles en ce sens qu'elles appartenaient à leurs communions respectives, qu'elles étaient soutenues pour leur avantage respectif et avec leurs ressources respectives, dirigées par leurs représentants respectifs et fréquentées respectivement par leurs enfants.

5o. Toutes ces écoles étaient confessionnelles en cet autre sens essentiel, qu'elles enseignaient les doctrines religieuses particulières de leurs communions respectives, sans quoi elles n'auraient pas été confessionnelles.

6o. Ces écoles étaient (page 214) “ généralement sous la direction des ministres de la communion à laquelle elles appartenaient,” et il était invariablement ainsi pour les écoles catholiques romaines.

7o. Les enfants d'une communion particulière, et cela plus strictement pour les catholiques romains, ne fréquentaient que les écoles de leur communion respective, et de fait, il ne pouvait guère en être autrement par suite du groupement des différents éléments de la population (page 203.)

8o. Les habitants contribuaient aux écoles de leurs communions respectives et à celles-là seulement.

Il serait sans doute déraisonnable de réclamer aujourd'hui de par le statut, un système d'écoles qui fût, dans ses plus minutieux détails, une reproduction ou une copie exacte du système existant par l'usage avant l'union.

Mais dans ce système tel qu'il est esquissé ci-dessus, se trouve l'application de certains principes constamment professés comme essentiels par les catholiques romains et inséparables de ce qu'on peut justement appeler un système d'écoles sectaires.

Reléguant donc à l'écart les points moins importants, les catholiques romains sujets de Sa Majesté du Manitoba, réclament aujourd'hui, comme résultant de l'usage suivi avant l'union, les droits et privilèges essentiels ci-dessous au sujet de l'éducation :

1o. Le droit d'établir par l'entremise de leurs représentants légitimes comme catholiques (constitués soit en un conseil catholique ou comité catholique nommé ou élu, ou bien autrement),—ou que, l'Etat établisse ainsi,—partout où il en sera besoin pour l'avancement de l'éducation de la population catholique romaine et moyennant certaines conditions raisonnables quant au nombre de la population catholique romaine en âge d'aller à l'école, des écoles chrétiennes ; c'est-à-dire des écoles où seront pleinement enseignés, concurremment avec les affaires profanes, les principes de la morale chrétienne et les vérités de la religion.

2o. Le droit de déterminer par l'entremise de leurs représentants comme susdit, ou que l'Etat détermine, moyennant lenr approbation, la nature particulière de ces principes de morale et de ces vérités religieuses à enseigner dans ces écoles, et qu'il en soit de même pour le choix des livres et des auteurs sur ces matières qui, bien que profanes, ne peuvent avoir (comme l'histoire) quelque influence sur l'éducation religieuse de l'élève.

3o. Le droit que les doctrines morales et religieuses susdites, ainsi que les matières profanes particulières dont il est question plus haut, soient enseignées par des professeurs absolument compétents d'après l'esprit et le sens du paragraphe qui précède ; et, pour atteindre cet objet, que ces professeurs soient diplômés par les représentants catholiques romains comme susdit, ou par l'Etat, à la suite d'un examen que règleront les catholiques romains par l'entremise de leurs représentants comme susdit, en ce qui regarde, au moins, les matières ci-dessus mentionnées :

Pourvu toutefois que ce droit ne soit pas incompatible avec certains règlements d'une nature générale, équitable et non confessionnelle que peut faire l'Etat pour augmenter l'utilité générale de toutes les écoles de la province et déterminer un modèle général à suivre pour elles.

4o. Le privilège d'être exemptés dans toutes les circonstances de fréquenter obligatoirement des écoles autres que celles établies, régies et dirigées comme susdit.

5o. Le privilège d'être exemptés dans toutes les circonstances de toute contribution obligatoire à toutes autres écoles que celles tenues comme susdit.

LA LOI APRÈS L'UNION ET LES DROITS ET PRIVILÈGES RÉCLAMÉS DE PAR ELLE.

En laissant de côté les deux actes d'éducation passés à la dernière session (février et mars 1890) et dont nous nous plaignons ici, les actes adoptés par la législature du Manitoba sur l'instruction publique sont : 34 Victoria, chapitre 12 (1871) ; 42 Victoria, chapitre 11 (1879) ; chapitre 62 des Statuts Refondus (1880), et 44 Victoria, chapitre 4 (1881).

Bien que, à part ceux-ci, une vingtaine d'actes contenant des modifications aient été sanctionnés dans le cours de vingt années, cependant, on peut dire avec une *exactitude rigoureuse* que les mêmes principes ont été constamment reconnus et consacrés depuis 1871, et qu'il n'y a pas d'exemple qu'on ait essayé dans la législature de porter atteinte aux droits dont jouit la population catholique romaine du Manitoba.

En prenant donc l'acte de 1881 concernant les écoles de Manitoba (44 Victoria, chapitre 4) qui était en vigueur lors de l'adoption des deux actes dont nous nous plaignons ici, on peut énumérer comme il suit les principes généraux du système existant par la loi depuis 1871 jusqu'en mars 1890 :

1o. Un conseil d'instruction publique composé de protestants comme protestants et de catholiques comme catholiques (article 1).

2o. Deux sections partageant ce conseil ; l'une protestante, composée de membres protestants, et l'autre, catholique, composée de membres catholiques (article 5).

3o. Chaque section ayant le pouvoir : (*a*) de contrôler et d'administrer ses propres écoles, de passer des règlements pour l'administration et la discipline générale de ces écoles, et pour la mise en vigueur des dispositions de la loi ; (*c*) de choisir tous les livres, cartes et globes devant servir dans ses écoles, pourvu que les livres ayant trait à la religion et à la morale soient tout d'abord approuvés par l'autorité religieuse compétente ; (*e*) d'adopter des règlements concernant la formation et le changement des arrondissements d'écoles sous son contrôle (article 5).

4o. Un membre protestant du conseil nommé comme surintendant de la section protestante, et un membre catholique du conseil commé comme surintendant de la section catholique (article 9), chaque surintendant étant le premier fonctionnaire exécutif de sa section, et ayant la surveillance générale des écoles de cette section (paragraphe *b*).

5o. Arrondissements d'école à former conformément aux règlements faits sous l'autorité des dits articles (art. 5, modifié par 47 Vict . chap. 37, art. 1.)

6o. Commissaires d'école devant être des corps constitués sous le nom de “ Les commissaires d'école pour les arrondissements d'écoles protestantes de..............,” ou “ Les commissaires d'école pour l'arrondissement d'école catholique romain de..............,” (art. 34, modifié par 43 Vict., chap. 37, art. 53).

7o. Nuls autres que des protestants ne devant être nommés commissaires pour les arrondissements d'école protestants, ni avoir qualité pour voter dans ces arrondissements ; et nuls autres que des catholiques ne devant être nommé commissaires pour les arrondissements d'école catholiques, ni avoir qualité pour voter dans ces arrondissements (article 30, modifié par 47 Victoria, chapitre 47, article 37 ; articles 5 et 7 ; article 30 ; article 53).

8o. Les maîtres des écoles d'une section devant être reconnus les premiers ou les premiers pourvus de certificats par cette section, (article 5, paragraphe *b*).

9. Inspecteurs nommés par chaque section pour ses écoles particulières (article 5, paragraphe *d*).

10o. Nuls protestants tenus de payer pour les écoles catholiques, et nuls catholiques tenus de payer pour les écoles protestantes (article 30).

11o. Règlements faits par les commissaires d'école concernant l'instruction obligatoire, devant être préalablement approuvés par la section qu'il appartient (article 101).

12o. Partage annuel de la subvention aux écoles entre les deux sections, basé sur leur nombre respectif d'enfants en âge d'aller à l'école (article 34).

Les sujets catholiques romains de Sa Majesté dans le Manitoba, en vertu des lois passées après l'union, telles que résumées ci-haut, revendiquant, au sujet de l'éducation, les mêmes droits et privilèges que ceux revendiqués et spécifiés dans la précédente division sous l'empire de la coutume avant l'union—y ajoutant les suivants, savoir :

(*a*). Le droit, non-seulement d'échapper à la loi dans le même sens qu'une entreprise privée non contraire à l'ordre public y échappe, mais aussi d'être reconnus par la loi, ou de tenir de la loi même les pouvoirs essentiels à l'application des principes susdits, que ces pouvoirs soient attribués à une section catholique d'éducation ou à des bureaux de commissaires catholiques comme jusqu'à présent, ou qu'ils le soient à d'autres corps analogues.

3o. Le droit pour les arrondissements d'école catholiques qui existaient lors du passage des deux actes dont on se plaint ici, de continuer à exister légalement avec les pouvoirs qu'ils avaient, et sujets aux règlements de la section catholique qui existaient à l'époque du passage des deux actes en question.

LES DEUX ACTES DONT ON SE PLAINT VIOLENT LES DROITS CI-DESSUS SPÉCIFIÉS.

Remarquons d'abord que l'Acte des écoles publiques dont on se plaint ne se contente pas d'abroger tous les actes ou parties d'actes contraires à ses dispositions (qui pourraient peut être s'interpréter comme laissant encore exister des parties du système confessionnel), mais que son article 132 abroge *in toto* et spécialement tous les actes relatifs à l'éducation alors existant.

La minorité catholique romaine se trouve dont dépouillée de tous les droits et privilèges qu'elle possédait en vertu de l'Acte des Ecoles du Manitoba, 1881, à moins que ces droits et privilèges ne soient rétablis par “ l'Acte des Ecoles Publiques ” dont on se plaint.

(*A continuer.*)

Correspondance

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

DENEGATION FORMELLE

Saint-Boniface, 20 juillet 1890.

A M. le Directeur du *Manitoba*.

Monsieur,—Un mot de réponse à la correspondance de M. Dumont, publiée dans votre feuille du 16 courant.

Je n'ai jamais écrit au journal belge, *Le Devoir*, que je ne connais pas du reste. Ensuite, je n'ai rien à dire contre Manitoba où je fais plus d'argent que j'aurais jamais pu en faire en Belgique. M. Dumont est trop connu à Saint-Boniface pour essayer de mettre au compte d'un autre ce qui lui revient de plein droit. Ceux qui s'excusent d'avance s'accusent par là même. La conduite que vous avez tenue ici nous fait espérer qu'on ne vous y verra plus, autrement il pourrait vous en cuire.

J'ai bien autre chose à faire qu'à m'occuper d'écrire aux journaux belges; si toutefois je me mêlais d'écrire sur Manitoba, ce serait en sa faveur, car je ne regrette nullement d'avoir laissé la Belgique. Ici comme ailleurs, les trainards ne valent rien; mais les gens de bonne volonté et aux idées droites réussissent.

Merci, M. le Directeur,

Votre dévoué,

F. Denis.

LETTRE DE VOYAGE

Murillo, 16 juillet 1890.

A M. le Directeur du *Manitoba*.

Est-ce une fatalité qui s'attache à nous? Nous voici encore plantés au beau milieu de la route, avec un cheval qui ne veut plus nous trainer. Le premier jour après notre départ de Montréal notre locomotive s'est brisée et nous a mis en retard de trois heures. Il a fallu envoyer mettre le pavillon d'alarme en avant et en arrière, et attendre un nouvel engin. Aujourd'hui même accident en retournant à Montréal. Notre engin est pris de l'asthme; il vient d'avoir un accès de toux en montant une rampe;—maintenant il faut attendre qu'il ait repris haleine pour continuer jusqu'à Fort-William.

Il pleut comme au temps de Noé vers le 40ème jour après son entrée dans l'arche. Attendons patiemment!

Enfin notre cheval se décide à marcher. Impossible de sortir dehors tant il pleut. Nous nous arrêtons 10 minutes. Le Rév. Père French vient nous rencontrer à la station. Ce bon Père réside ici depuis son départ du Collège Saint-Boniface; il est chargé du soin des catholiques de Fort-William, tous plus ou moins éparpillés dans les environs. C'est là le genre de ministère dévolu à tous les missionnaires de ces pays nouveaux. Courir après quelques brebis perdues; les soustraire à la fureur des loups—puis les reporter une à une à la bergerie du père de famille. Ce travail est plein d'ennuis et exige une foule de sacrifices—mais pour Dieu une âme vaut plus que le monde entier; —c'est pourquoi les théâtres sur lesquels le prêtre consume sa vie ont toujours la même valeur. Jésus-Christ prêchant à la Samaritaine faisait autant la volonté de son père que lorsqu'il s'adressait aux foules.

Nous quittons Port-Arthur 35 minutes en retard. C'est affreux! Le temps est de plus en plus chargé, le brouillard qui nous enveloppe est si épais que nous voyons à peine à quelques arpents. Heureusement nous sommes installés bien confortablement dans le char. En voyant l'orage au dehors nous jouissons doublement de ce bien-être par la comparaison que nous faisons entre nous et ceux qui voyagent en charrette sous cette pluie battante. Nous ne sommes que cinq passagers dans le Pullman. Chaque voyageur a son livre à la main—j'ai le mien à côté de moi et je lis un passage de temps en temps.—La dernière page que je viens de lire m'a tellement intéressé que je ne puis résister au désir de vous la citer. C'est un chapitre qui traite de l'abnégation nécessaire à celui qui entreprend de travailler aux bonnes œuvres, et de combattre pour la défense de la vérité. Nous avons tous besoin de cette vertu.

" Le propagandiste catholique doit être " désintéressé dans son office sous peine " de n'avoir de cet office que l'extérieur, " l'apparence ou d'en faire une véritable " profanation. Ce désintéressement con- " siste en ce que ce soit le pur désir de la " gloire de Dieu et de la défense de la vé- " rité qui anime ce bon soldat."

Il ne s'agit pas dans l'organisation des bonnes œuvres et dans le combat pour la défense de la vérité de ne pas chercher un grossier profit matériel, mais de mettre de côté toute considération personnelle, de ne laisser obscurcir son idéal ni par le désir d'être compté pour quelque chose, ni par celui d'acquérir l'estime des hommes, ou de s'attirer une vaine renommée. Il faut servir Dieu et la vérité uniquement pour Dieu et pour la vérité.

Dans le monde on ne porte pas le désintéressement à ce degré de perfection......... Mais il n'en est pas ainsi dans les œuvres de la propagande catholique .... La raison secrète de la stérilité d'un grand nombre d'œuvres catholiques vient du vice intérieur de la recherche de soi-même......... Vous composez des livres, vous rédigez un journal, vous organisez une société de bienfaisance. C'est bien! mais si en cela vous cherchez principalement le vain nom de lettré, n'est-ce pas une raison pour que Dieu marque vos travaux du sceau de l'impuissance?

Si vous organisez des académies, si vous prononcez un des harangues, si vous organisez des associations pour le bien en cachant sous le voile de votre éloquence ou de votre activité organisatrice, l'ambition puérile de voir votre nom porté plus haut que les autres dans les gazettes, d'acquérir dans la cité du prestige et de la considération, d'obtenir que votre vaniteuse personnalité éclipse le monde. " Ne sera-t-il pas " fort juste que Dieu se complaise à vous " humilier comme un rival qui a voulu " s'élever avec la gloire qui n'est due qu'à " lui seul." (Don Sarda, le mal social).

Jamais, plus que de nos jours nous n'avons senti ce besoin d'abnégation pour étouffer cet égoïsme qui tue jusqu'aux plus louables entreprises. Ils sont si rares les soldats de la bonne cause qui visent à la gloire de Dieu avant tout, et partout c'est là la condition du succès. *Quærite primum regnum Dei*; le reste sera donné par surcroit.

Je ne termine pas sans recommander à vos lecteurs le livre dont je viens de vous citer une page. Ce livre intitulé *Le mal social, ses causes et ses remèdes*, devrait être propagé autant que possible.

Don Sarda écrit comme un père de l'église; sa doctrine pure et solide est une nourriture fortifiante pour l'âme.

Je termine cette lettre commencée à la petite station de Murillo. Il est 7 heures du soir; nous sommes presqu'une heure en retard. Mais aussi la locomotive traine 13 chars; c'est un nombre de mauvais augure.

Je profite de votre journal pour donner un salut à tous mes amis de Saint-Boniface.

Votre humble serviteur,

G. Dugas, Ptre.

RYMENEE

Mardi matin, dans la chapelle particulière du palais archiépiscopal, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface a béni l'union de M. Alexandre Desautels, le plus jeune des fils de M. Jean-Baptiste Desautels, de Sainte-Anne des Chênes, filleul de Mgr l'Archevêque, et de Demoiselle Emélie Michaud, fille de M. Hyacinthe Michaud, de Sainte-Agathe, et cousine de M. le curé Pelletier, de LaBroquerie. Les témoins étaient M. J. Bte. Desautels et l'hon. A. A. C. LaRivière.

L'heureux couple est parti dans la matinée pour Sainte-Agathe.

Choses et Autres

—Wiggins prédit que nous aurons cette année, le choléra en Amérique. Ne soyons pas prophète dans notre pays, pour cette année du moins.

—M. Daly qui succède à feu M. McLelan comme gouverneur de la Nouvelle-Ecosse est catholique.

—On mande de Washington, que le président Harrison a signé hier la loi en vertu de laquelle le territoire de Wyoming est admis au rang d'état constitutionnel de l'Union.

Depuis l'admission récente de l'Idaho l'Union Américaine comptait 43 Etats; elle en compte désormais 44. Il reste trois territoires non encore admis, le Nouveau Mexique, l'Utah et l'Arizona, plus le territoire indien et l'Alaska.

—Pendant les douze mois de juin 1889 à 1890 les trains de chemin de fer ont tué 210 personnes et en ont blessées 875. Ces chiffres se repartissent comme suit: sur les chemins de fer du gouvernement 26 personnes tuées et 144 blessées; sur le Pacifique Canadien 56 tuées et 252 blessées et sur le Grand-Tronc 103 tuées et 385 blessées. Les trains sur les chemins du gouvernement ont transporté 1,289,052 personnes, et ceux du Pacifique 2,427,306, et ceux du Grand-Tronc 5,417,842.

—M. Richard, ancien député de Montcalm, a été nommé sous-percepteur des Douanes à Joliette.

—On s'attend à ce que la population du Canada, d'après le prochain recensement sera de plus de 5,000 000. En 1881, le chiffre total était de 4,324 810. Il y a cent ans la population du pays était de 156,012. Celle d'Ontario ne s'élevait qu'à 10,000, pendant que la province de Québec comptait 113 012 habitants, et les provinces maritimes, 33,000. En 1806, la population du Canada atteignait 429,394, c'est-à-dire moins que la population de la Nouvelle-Ecosse seule, d'après le dernier recensement; c'était cependant une augmentation assez considérable des 65,000 qu'il y avait lors de la session du pays à l'Angleterre.

En 1844, la population du Haut-Canada était de 552,602, et celle du Bas-Canada de 697,084. Quelques années plus tard, grâce à l'immigration, la province supérieure prenait les devants. En 1851, le premier de nos recensements décennaux réguliers—Ontario comptait 952,000 habitants et Québec 890,261. Depuis, la disproportion a continué de s'accentuer: les chiffres du dernier recensement sont 1,923,228 pour Ontario et 1,359,027 pour Québec.

Le premier recensement du Manitoba, pris en 1874, donne 3,356 et le dernier, en 1886, 108,640.

En 1861, la population de la Colombie Anglaise était de 6,000, et en 1881, de 39,459.

—Il vient d'être mis devant les Communes anglaises, un rapport officiel de la plus haute importance sur les assemblées représentatives des colonies britanniques. Il contient entr'autres un résumé de la constitution canadienne préparé avec soin par l'honorable M Chapleau. L'ouvrage se divise en cinq chapitres: 1o. Le système du gouvernement; 2o. Le pouvoir exécutif; 3o. Le pouvoir législatif; 4o. Les législature locales ou provinciales et le système municipal; 5o Le pouvoir judiciaire. Chacun de ces sujets est traité d'une façon complète quoique très précise d'après les grandes lignes tracées par May, Todd, Bourinot, Doutre et autres autorités constitutionnelles. Le tout est précédé d'une introduction historique qui fait voir le développement du système parlementaire au Canada. Plusieurs faits nouveaux et intéressants sont mentionnés dans le rapport de M. Chapleau qui, à tous les points de vue, peut être considéré avec raison comme possédant un mérite exceptionnel.

—M. J. E. Lemieux, chef des messagers du département de l'agriculture à Ottawa s'est noyé vendredi en se baignant dans l'outaouais.

—La fête des noces de diamant du Rév. J. Boucher, archiprêtre, chanoine, curé de Louiseville aura lieu le 6 du mois d'août prochain. Ce bon vieillard porte lestement ses 86 années et ses 60 années de ministère actif.

—Les membres du cabinet Salisbury sont âgés respectivement ainsi qu'il suit:

Lord Salisbury lui-même, 60 ans; lord Canbrock, 76 ans; lord Cadogon, 50; M. Goschen, 59; le duc de Rutland, 72; lord Crow, 68; M. Mathey, 64; Sir Hicks-Beach, 52; M. Ritchie, 52; M. Stanhope, 50; lord Geo. Hamilton, 45; M. Balfour, 42; M. W. H. Smith, 65; M. Chaplain, 50: lord Ashbourne, 53; lord Holsbury, 65.

PERSONNEL

M. l'abbé Lavigne est allé en promenade à Neche.

Madame Veuve Laberge, de cette ville, est allée passer quelque temps en province de Québec.

Le Rév. Père French, S.J., qui nous avait laissé pour aller prendre charge de la mission de Fort-William, est revenu au Collège de Saint-Boniface, au grand plaisir de ses anciens élèves et de tous ceux qui ont l'avantage de le connaître.

Il est probable que les RR. PP. Filiatrault, Lecomte et Jetté, de la Compagnie de Jésus, viendront sous peu faire partie du personnel de notre collège. Le Père Prince est arrivé de Montréal dans le même but.

L'hon. M. Dewdney, ministre de l'intérieur, et M. A. M. Burgess, son assistant, étaient à Winnipeg la semaine dernière et sont partis pour l'ouest. Tous deux reviendront dans quelques semaines et s'arrêteront de nouveau à Winnipeg pour affaires départementales.

M. Alphonse Charlebois, entrepreneur de la construction du chemin de fer *North West Central*, était à Winnipeg la semaine dernière.

M. Thomas Gelley, député de Cartier à la législature de Manitoba, est maintenant à Duluth où il a décidé de se fixer.

Madame Cloutier qui était en promenade ici chez ses enfants, M. l'abbé G. Cloutier et MM Philéas et Ferdinand Cloutier, est partie hier soir pour retourner en province de Québec Madame Ferdinand Cloutier, de Winnipeg, l'accompagne.

M. et Mme O. Monchamp sont revenus de leur voyage à Saint-Paul, Minn.

Madame J. E. Mailhot de Selkirk est partie lundi pour la province de Québec où elle sera en promenade une couple de mois.

Dom Benoit, religieux de l'ordre des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, est débarqué à Québec ces jours derniers en route pour Manitoba. Il vient visiter le pays dans un but d'émigration pour ses compatriotes du Jura et des provinces avoisinantes.

Nous souhaitons d'avance la bienvenue au savant et pieux religieux, et espérons qu'il trouvera que notre jeune province offre des avantages réels à une colonisation nombreuse.

Chronique Locale.

—Les *Cloches de Corneville* à l'opéra ce soir

—Séance du conseil lundi. Il faut espérer qu'il y aura enfin quorum.

—Pendant les premiers six mois de 1890, il y a eu à Winnipeg 435 naissances, 260 décès et 141 mariages.

—Ces jours derniers, M. Pierre Gosselin, de cette ville, recevait en cadeau d'un ami une superbe montre en or.

—Le pique-nique annuel des typographes aura lieu le 16 août, au nouveau parc de M. Austin à quelques milles du pont de l'Assiniboine. L'on pourra se rendre en char *viâ* N. P. & M.

—Avez-vous besoin de bluets, pruneaux de Californie, bananes, oranges, citrons, melons d'eau melons français, pommes vertes, enfin de tous les fruits que l'on trouve actuellement sur le marché, allez au No. 245, chez Anderson & Lemieux, les épiciers si avantageusement connus par notre population.

—Le Dakota vient d'être visité par un autre ouragan. Hier, nous disent les dépêches de ce matin, l'extrémité nord du comté de Fargo à été ravagée par un cyclone. On rapporte qu'il y a eu sept pertes de vie et grande destruction de propriétés, certaines parties du Minnesota et du Wisconsin ont aussi souffert considérablement.

—Nous donnerons dans notre prochain numéro un article de M. Edouard Richard intitulé: " Moyen facile et efficace de préserver le grain de la gelée." Nous avons déjà publié cet écrit en 1888 mais la question est assez importante pour que nous le reproduisions, et d'autant plus que M. Richard y a ajouté de nouvelles considérations et explications.

NAISSANCE

Guilbault—En cette ville, le 20 courant, Madame Romuald Guilbault, un garçon.

MARIAGE

Romieux-Béliveau—Lundi, à l'Eglise Sainte-Marie de Winnipeg, M. Julien Romieux, gérant de la Société Cosmopolitaine, à Melle Delphine Béliveau, fille de Madame U. Béliveau, de Winnipeg.

DECES

Par dépêche, nous apprenons la mort de M. Noé LaForce-Langevin, frère de Sir Hector Langevin et de Mgr l'Evêque de Rimouski.

AGRICULTURE

CULTIVATEURS SOYEZ JUSTES ENVERS VOS ENFANTS

Souvent le cultivateur à l'aise qui a plusieurs garçons dit : Un tel ou un tel de mes enfants est intelligent, il a du talent, je vais le mettre au collège, il fera un cours d'études ; celui-ci ou celui-là de mes fils ne peut rien apprendre, j'en ferai un cultivateur." Ce qui se dit se fait et au bout d'un certain nombre d'années voici ce qui arrive : l'enfant qui n'avait pas de talents est devenu un cultivateur à l'aise et celui qui en avait et qui est très instruit est encore à végèter. La chose se voit tous les jours maintenant que les professions libérales sont encombrées.

Cultivateurs, mes amis, vous voulez faire instruire vos enfants, c'est très bien, c'est très beau ; mais je vous en prie, ne soyez pas injustes envers plusieurs de vos fils ; faites-les tous instruire indistinctement : les uns, si vous le voulez, pour des professions libérales, les autres en agriculture, et, si vous m'en croyez, faites en tous de braves cultivateurs instruits.

Comment arriver à ce but d'une manière pratique, me direz-vous ? La chose est assez facile. Dès que votre enfant est en état de travailler raisonnablement, placez-le durant quelques années chez un cultivateur modèle que vous connaissez. Là il apprendra l'agriculture d'une manière pratique, il s'instruira. Il ne faut pas croire que pour être bon cultivateur il suffit de savoir tenir les machons de la charrue. Ce temps n'est plus. Nos terres commencent à s'épuiser, une compétition effrénée tend à faire baisser continuellement les produits de la ferme. Le cultivateur moderne doit pouvoir cultiver avec profit ces désavantages ; il doit savoir tirer profit des découvertes que la science agricole fait tous les jours ; il doit être parfaitement renseigné pour les question d'élevage, d'ensillage, d'instrument perfectionné, il doit connaître parfaitement les propriétés nutritives des aliments qu'il donne à son bétail, savoir proportionner une ration afin d'obtenir de ce dernier le meilleur rendement possible, de même qu'il doit savoir comment traiter les fumiers pour ne laisser perdre de leurs propriétés fertilisantes, il doit être entièrement au courant du marché agricole, etc, etc. Toutes ces choses demandent de l'étude, de la pratique ; faites les apprendre à vos fils qui doivent embrasser l'etat de cultivateur : c'est la meilleure, la plus sure, la plus solide instruction que vous puissiez leur donner.

FAITES-NOUS PART DE VOS OBSERVATIONS

Dans l'ordre naturel des choses les cultivateurs doivent être par vocation les observateurs les plus attentifs de la nature, parce qu'ils sont appelés à observer la nature de plus près dans sa marche, que n'importe quel individu exerçant une autre profession. Bien peu de cultivateurs, cependant, se rendent compte du pour et du pourquoi de ce qu'ils voient constamment sous leurs yeux ; et parmi ceux-là il y en a peu qui tiennent compte de ce que la nature leur offre tous les jours de nouveau. Cette insouciance de l'étude de la nature provient de ce qu'ils n'attachent aucune importance à ce qui se passe sous leurs yeux dans l'ordre admirable de la végétation des plantes, comme dans les conditions dans lesquelles doit se trouver le sol pour opérer leur croissance, etc. Si de ces observations il en est résulté de grands avantages pour les arts et les sciences, à plus forte raison les découvertes nouvelles doivent elles être appréciables pour l'agriculture.

Sans doute nous n'avons pas la prétention de croire que tous les cultivateurs puissent devenir des philosophes à ce point d'observer le travail de la nature, et qu'ils soient en état d'en découvrir tous les secrets. Mais nous savons qu'il y a des milliers de faits qui se renouvellent chaque année aux yeux des cultivateurs, et qui leur seraient d'un grand avantage s'ils savaient en tenir compte.

Si les cultivateurs observent quelque chose d'étrange dans la culture de la terre, par des expériences faites parfois sur une petite échelle, soit pour le jardinage, soit pour la culture des fruits de même que des céréales, dans les amendements qu'ils font subir à leur terre, comme à la rotation à laquelle ils soumettent leurs différentes récoltes, etc., ils doivent nécessairement tenir compte des résultats obtenus, par une observation toujours soutenue, s'assurer de la cause de leur succès comme de leur insuccès, et en faire part à leurs confrères afin que ceux-ci puissent à leur tour profiter de ces expériences. Ce qui paraît étrange à un cultivateur pourrait être familier à un autre, et un fait reconnu par un cultivateur pourrait s'expliquer par d'autres faits depuis longtemps appréciés par un autre cultivateur.

En agissant ainsi, on ne pourrait mieux contribuer à favoriser l'enseignement agricole ; et pour en faire profiter la majorité des cultivateurs, ceux qui se livrent à des expériences ne pourraient mieux faire qu'en communiquant les résultats obtenus aux journaux d'agriculture. Il n'est pas besoin pour cela d'écrire de longs articles. Il suffirait de rendre tout simplement comptes des découvertes agricoles à mesure qu'elles se présentent à nos yeux, et l'on favoriserait ainsi pour une large part le développement de la science agricole en faisant connaître tous les secrets dont dispose la nature à notre égard, si nous savons avantageusement en tirer profit.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 C0	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 80	à 0 90
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 C0	à 10 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 00	à 3 50
Charbon dur	9 50	à 10 00
Charbon mou	6 00	à 6 50

FOIN.

Foin de prairie	10 00	à 12 00
Foin pressé, par tonne	12 00	à 0 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 70	à 0 75
Avoine, par minot	0 50	à 0 55
Orge "	0 60	à 0 65

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 20
" " XXXX	1 40
" " Strong Baker	2 40
" " Roller Process	2 75

DIVERS.

Poulet "	0 10	à 0 12
Dindon "	0 15	à 0 18

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 04
Morue "	0 00	à 0 10

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à 3 00
Peaux sèches	1 00	à 1 50

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 25	à 0 30
Œufs en boîtes, la doz	0 18	à 0 20
Patates, le minot	0 70	à 0 75
Navets, le minot	0 00	à 1 50
Carrottes, le minot	0 00	à 1 50
Panais, le minot	0 00	à 1 25
Betterave, le minot	0 00	à 1 25
Oignons, le minot	1 50	à 1 80
Choux, par 100	4 00	à 15 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 4 00
Foin, la tonne	9 00	à 10 00
Paille, la tonne	5 00	à 0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 40	à 0 45
Orge, le minot	0 55	à 0 60